

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 23 juin 2026

DATE DE CONVOCATION : 12 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice :	11	- Présents :	8
- Votants :	8	- Absents :	3

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois juin à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le douze juin deux mil vingt-six conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Lydie CAUMES, Michel COURTIER, Sophie GUITTON, Angélique MEUNIER, Laura MORLET, Cynthia LANTZ.

Absent(s) excusé(s) : André LADET, Michaël DHAUSSY, Corentin COURTIER.

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Angélique MEUNIER

Objet de la délibération : Projet de travaux 2027 concernant l'éclairage public et demande de subvention

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que le SDESM propose aux communes adhérentes de financer les installations d'éclairage public sur les voies et espaces publics non fermés afin de contribuer à la sécurité des déplacements et à la protection des personnes et des biens.

La mairie étudie un projet d'aménagement de parking à l'adresse 20 Grande Rue. A cet effet, 6 nouveaux points lumineux sont à créer.

La demande de subvention devant être accompagnée d'un devis détaillé, monsieur le Maire a sollicité l'entreprise BIR afin de connaître le montant des travaux. Le chiffrage de ces travaux s'élève à 11 721 € HT pour la fourniture et la pose de 6 candélabres. Il est toutefois à préciser que ce chiffrage est estimatif, les travaux devant faire l'objet d'un appel d'offres.

Ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 30 %.

La commission du SDESM en charge de l'étude des demandes de subvention se réunira début avril 2027, la subvention n'interviendra que début avril 2027, après le

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du SDESM.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM,

CONSIDÉRANT que la commune d'Ocquerre est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

CONSIDÉRANT que la subvention attendue du SDESM au taux de 30 % plafonné à 2000 € HT par point lumineux,

CONSIDÉRANT l'Avant Projet Sommaire à l'occasion de la création de 6 points lumineux dans le cadre du projet d'aménagement de parking sis Grande Rue,

CONSIDÉRANT que le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 11 721 € HT,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS OU PAR 8 VOIX POUR,

DÉCIDE d'opter pour la formule travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.

AUTORISE M. le Maire à solliciter une demande de subvention pour la création de 6 points lumineux dans le cadre du projet d'aménagement de parking sis Grande Rue.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, Le 26 juin 2026

La Secrétaire de séance
Angélique MEUNIER



Le Maire,
Bruno GAUTIER



Date de transmission de l'acte: 26/06/2026

Date de réception de l'AR: 26/06/2026

077-217703438-DE-2026_044-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

AGEDI